

Un pôle public du médicament



Par Pascal Lederer Universitaire, commission recherche du PCF

Face à la politique de recherche publique – fondamentale ou appliquée – mise en œuvre par tous les gouvernements de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron, on entend, à raison, à gauche, qu’il faut davantage de moyens, davantage de personnels scientifiques, moins de précarité. On met en cause, à raison, la politique de financement sur contrats de court terme, et le lien imposé avec l’industrie. Parfois on demande davantage d’investissements dans les biotechnologies. À droite ou au centre, et parfois à gauche, on glorifie la start-up nation.

Du côté du PCF, il arrive qu’on analyse, à raison, la politique de la recherche publique et celle des soutiens publics à la recherche privée, comme le CIR (6 milliards d’euros), comme un « *pilotage de la recherche par les besoins du capital* ».

On peut lire parfois de ce côté qu’il faudrait au contraire un pilotage par les besoins sociaux. Cette proposition peut sembler progressiste. Elle est dangereuse. Car le pilotage de la recherche fondamentale, qu’il le soit par les besoins du capital ou par les besoins sociaux, s’attaque à un ingrédient indispensable à la fécondité de la recherche : l’indépendance intellectuelle des scientifiques.

On objectera que la société, lorsque l’État investit 7 milliards dans la recherche scientifique, est en droit d’attendre des retombées du progrès des connaissances.

[Le fiasco de Sanofi](#), arrosé par 1 milliard d’euros d’argent public en dix ans, est dans tous les esprits, qui ferme des laboratoires, licencie des centaines de chercheurs, arrête des recherches lorsque la retombée financière escomptée n’est pas garantie, et déverse des fortunes en dividendes sur ses actionnaires ; il peut avoir une conséquence salutaire : celle de mettre à l’ordre du jour une exigence incontournable pour que les avancées de recherche fondamentale publique se traduisent en progrès pour la société. À savoir celle d’un pôle public du

médicament, doté de moyens, de bons statuts pour ses salarié-es, et de structures démocratiques. Cette proposition, qui paraît aujourd’hui, face à la nécessité de vacciner 7 milliards d’humains, si utile et nécessaire, devrait s’accompagner, pour atteindre sa pleine utilité sociale, de la mise en œuvre de mécanismes d’incitation aux scientifiques du pôle public industriel à des coopérations mutuellement avantageuses avec les scientifiques – chercheurs, ingénieurs, techniciens – de la recherche publique, et vice versa, sur la base du volontariat.

Ce qui est vrai pour la biologie, les biotechnologies, les vaccins et les médicaments l’est aussi pour la chimie, la physique, et les divers secteurs industriels comme l’énergie, la métallurgie, la sidérurgie, etc. La constitution de pôles industriels publics, à gestion démocratique, dans différents secteurs, et des coopérations mutuellement avantageuses avec les différents secteurs de la recherche publique fondamentale ou appliquée est la solution d’avenir pour que les avancées des connaissances se traduisent en progrès pour la société tout entière, sans porter atteinte à l’indépendance intellectuelle des scientifiques du secteur public.